

OU LE POLITIQUE MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

NOUVELLES DU THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Varsovie, le 17 juin. — Nous venons de recevoir du quartier-général impérial russe les nouvelles suivantes :

Le feld-maréchal comte de Wittgenstein a pris Isakzi et y a trouvé 80 canons et 65 drapeaux et fait beaucoup de prisonniers. Deux pachas ont été mis en liberté avec la permission de se rendre à Constantinople, sur leur parole de ne plus servir contre les Russes.

L'empereur a fait présent au feld-maréchal d'un des canons pris à l'ennemi, avec la disposition d'y faire graver ses armes. Soixante-cinq vaisseaux de guerre turcs ont été attaqués et complètement détruits par 25 vaisseaux russes, sous le commandement du capitaine Sawadowsky.

Petersbourg, le 10 juin. — Expédition pour effectuer une descente devant la forteresse d'Anapa (1).

Le vice-amiral Greigh rend compte, que l'escadre armée à Sévastopol, et ayant à bord des troupes de débarquement, avait mis à la voile le 3 mai, mais que des vents contraires, des calmes et des brouillards, l'ayant empêché, jusqu'au 11, de doubler le cap Ayoudagh, sur la côte méridionale de la Crimée, elle n'avait pu atteindre la rade d'Anapa avant le 14 mai; le 15, le colonel Pérovsky, aide-de-camp de S. M. arriva de Taman devant Anapa avec des troupes destinées à renforcer celles de débarquement; mais la violence des vents contraires ne lui permettant pas de communiquer avec l'escadre, il déploya la plus grande habileté à conserver pendant plusieurs jours la position qu'il avait occupée, nonobstant les forces supérieures de l'ennemi dont il était entouré.

Dès le matin du 18, la descente fut effectuée sous le commandement de l'aide-de-camp général prince Menschikoff, et à mesure que les troupes débarquaient, elles engageaient le combat contre celles de la garnison, qui avaient fait une sortie soutenue par la cavalerie circassienne, et contre quelques milliers de montagnards qui étaient tombés sur les derrières du faible détachement arrivé de Taman. L'ennemi fut repoussé sur tous les points avec perte.

Malgré les attaques continuelles des circassiens, qui avaient même avec eux quelques canons, on parvint à dresser une batterie de mortiers et d'obusiers à 400 sâgènes des murs de la place; un pont, défendu par une flèche, fut jeté sur la rivière qui séparait nos troupes d'Anapa, de sorte que nous sommes fortement établis sur sa rive gauche.

Le 24, à la pointe du jour, une troupe de 3000 circassiens, ayant avec eux deux canons, attaqua un détachement des troupes de débarquement, mais ils furent repoussés avec une perte considérable par un mouvement rapide du 1^{er} bataillon du 13^e régiment de chasseurs, sous le commandement du major Lissetsky. Parmi les morts, dont le nombre a été fort grand, on a reconnu l'un des chefs les plus importants des Schapsoughs.

Après ce débarquement, le vice-amiral Greigh se proposait d'attaquer Anapa du côté de la mer, mais le tems ne lui permit pas jusqu'au 19, où, dès la pointe du jour, on fit les préparatifs d'une attaque générale, qui fut commencée à dix heures du matin et continuée jusqu'à une heure après-midi; le vent ayant alors changé, l'escadre fut obligée de s'éloigner du rivage et de cesser le combat.

Quoiqu'il ait été impossible de connaître positivement la perte de l'ennemi dans cette journée, on a pu juger, par l'aspect des murs de la forteresse et par celui des maisons, que le mal que nous lui avions fait était assez considérable. De notre côté, nous avons eu 6 hommes tués et 3 blessés, et nos vaisseaux ont éprouvé quelques dommages de peu d'importance.

PORTUGAL.

Lisbonne, le 7 juin. — L'avant-garde de la grande armée de don Miguel, commandée par les généraux Gaspard Teixeira et vicomte de Mezquitela, a été battue à Amarante, mise en fuite, et obligée de se retirer à Cartaxo. Il paraît que MM. de Mezquitela et Teixeira avaient voulu couper l'avant-garde du général Saraybia, en le forçant à se déployer sur Coimbre. Cette manœuvre, que l'on dit assez savante, a été déjouée par M. Saraybia, qui, par une contre-marche rapide a forcé MM. de Mezquitela et Teixeira à se replier sur Amarante, où ils ont été atteints et complètement défaits. Ce sont ces manœuvres militaires qui ont retardé la marche de l'armée constitutionnelle sur Lisbonne.

On assure que D. Miguel quittera Lisbonne le 9.

(1) Anapa est une petite ville au sud des côtes de la mer Noire, les Turcs attachent beaucoup d'importance à la possession de cette place.

ANGLETERRE.

Londres, le 21 juin. — Le *Courier* annonce que le bateau à vapeur le *Météore*, venant de Lisbonne, d'où il est parti le 15, est arrivé à Portsmouth, et qu'il avait à bord l'ambassadeur russe.

Par cette voie on a reçu des dépêches de sir F. Lamb, en date du 14; il résulte que les troupes d'Oporto font moins de progrès qu'on ne l'avait espéré, et que les arrestations et d'autres excès continuaient sans relâche à Lisbonne.

— Le 10 juin, jour du départ du dernier paquebot, on ne savait rien à Lisbonne sur l'état des forces constitutionnelles ou sur les mouvemens qui avaient eu lieu dans les autres parties du Portugal. On a fait une tentative d'insurrection dans l'extrémité méridionale des Algarves, mais tous les malintentionnés sont rentrés dans l'ordre par les soins du gouverneur, aidé du clergé et du peuple. La ville de Béja s'est déclarée pour don Pedro. Dans la ville de St.-Ube et dans plusieurs autres villes, on organise des corps de volontaires pour don Miguel.

Il est encore très probable que don Miguel sera renversé, mais chaque heure qu'on le laisse passer à Lisbonne diminue cette probabilité.

(*Globe and Traveller.*)

— Les lettres d'Oporto sont datées du 3 juin. Les communications avec Lisbonne par terre sont interrompues. Le port est tenu en état de blocus par la corvette portugaise *sy Hella*. Les navires anglais entrent et sortent, mais aucun navire portugais ne peut ni entrer ni sortir.

D'après des lettres particulières, don Miguel se trouve encore maître de sept régimens de cavalerie sur les douze régimens qui existent; de dix régimens d'infanterie, de deux bataillons de carabiniers et de trois bataillons d'artillerie.

Les lettres particulières ne contiennent, au reste, que très-peu de faits et beaucoup de déclamations. Il paraît, après tout, que la cause de don Miguel est loin d'être désespérée.

— Les lettres et journaux de Rio-Janeiro, du 20 avril, contiennent de longs détails sur ce qui vient de se passer à Rio et à Bahia. Dans cette dernière ville, 1,200 nègres esclaves se sont révoltés et ont porté l'effroi parmi tous les habitans. Le gouverneur de Bahia s'est hâté d'envoyer contre eux le régiment provincial de nègres, qui a donné sur les esclaves avec une telle fureur, que sur les 1,200 révoltés il n'a pu en échapper que 200, et que les 1,000 autres ont été massacrés à coups de bayonnettes.

À Rio le désordre a été produit par l'arrivée de 200 Irlandais nouvellement enrôlés avec l'autorisation du gouvernement. Ces hommes, ramassés au hasard dans ce qu'il y a de plus corrompu, se sont livrés à toute espèce de désordres. Rendus furieux par l'ivresse, ils couraient dans toutes les rues, insultant, frappant et pillant. Il a fallu envoyer des troupes nationales contre ces étrangers salariés. Le colonel anglais employé au service du Brésil, et chargé de les enrôler, a été destitué par le ministre de la guerre, pour avoir si mal rempli sa mission.

FRANCE.

Paris, le 23 juin. — On lit dans le *Constitutionnel*: « Des nouvelles de la plus haute importance se sont répandues ce matin parmi les gens qui sont ordinairement les mieux informés. On assure qu'une conspiration vient d'éclater à Naples, qu'elle y a été contenue, et qu'une trentaine de personnes compromises ont été mises en état d'arrestation. »

— On nous annonce à l'instant que la révolte d'Oporto est étouffée. L'infant don Miguel n'a eu qu'à se présenter aux révoltés pour leur faire mettre bas les armes. Quoique aucune de nos lettres ne donne encore cette nouvelle, nous nous empressons de la mettre sous les yeux de nos lecteurs sans toutefois la garantir.

(*Gazette.*)

— L'Autriche n'ayant pas réussi à garder Alexandrie et Bramant que le *Précurseur de Lyon* lui avait cédées temporairement, cette puissance, tourne maintenant ses vues d'occupation vers un autre point. Voici ce qu'on lit à ce sujet, dans un de nos journaux les plus accrédités :

Une lettre de Florence, du 8 juin, contient ce qui suit :

« On assure que le pape a refusé nettement à l'Autriche l'occupation d'Ancone et de plusieurs autres de ses places fortes. S. S. a positivement déclaré qu'elle resterait sur le pied où elle se trouve, et qu'au besoin elle appellerait à son secours une puissance formidable, si on s'avisait d'attaquer son état temporel. »

— Peu de temps après que l'infant don Miguel eut quitté la capitale de l'Autriche, nous annonçâmes qu'un traité secret avait été conclu entre lui et Ferdinand VII pour l'extradition réciproque des réfugiés des deux nations, traité qui devait être exécuté après le retour de l'infant en Portugal. Il paraît qu'il y a eu de vives discussions dans le ministère espagnol, pour savoir si on laisserait rentrer en Portugal les soldats réfugiés de Chaves, qui pourraient être utiles à don Miguel. Ce prince les réclamait avec instance, mais on n'a point encore osé prendre de décision, de peur de mécontenter l'Angleterre. Don Miguel a tranché hardiment la question en ce qui concerne les réfugiés espagnols. Nous apprenons par voie extraordinaire que ce prince n'a pas reculé devant l'idée de livrer à Ferdinand les malheureux Espagnols réfugiés qui avaient été arbitrairement renfermés dans les prisons de Lisbonne, ainsi que ceux qu'on a rappelés du dépôt d'Abrantès pour les jeter sur des pontons.

Don Miguel a fait embarquer tous ces infortunés à bord d'un bâtiment, et les a envoyés dans un port d'Espagne. Parmi eux se trouvent quelques ex-députés aux cortès, plusieurs officiers distingués et autres personnages qui ont joué un rôle politique et qui ont été condamnés en Espagne à la peine capitale. Ils s'étaient réfugiés en Portugal, persuadés qu'on ne violerait pas à leur égard l'hospitalité, qui est sacrée même chez les nations barbares. Ils n'avaient point oublié qu'en 1823 l'empereur de Maroc accueillit dans ses états un nombre considérable d'Espagnols proscrits, et repoussa avec une généreuse indignation les offres d'argent que lui fit le gouvernement de Ferdinand pour livrer les malheureux qui s'étaient placés sous sa protection. Infortunés ! ils s'étaient trompés en croyant que les droits du malheur respectés au sein d'un peuple barbare par un prince mahométan, trouveraient grâce aux yeux du très catholique don Miguel.

(Courrier Français.)

— Un journal constitutionnel annonçait hier que de nouveaux troubles semblaient se préparer dans le département du Midi ; la *Quotidienne*, qui est mieux informée qu'elle ne veut le paraître, s'efforce aujourd'hui de rejeter l'odieuse de ces intrigues sur les libéraux ; nous nous bornerons à rappeler à l'occasion de ces prétendus troubles, ce que tous les hommes sages se disaient à propos des scènes déplorables de la rue St. Denis : *Is fecit cui prodest*. Ceux qui se réjouissent hantement de voir le ministère rentrer enfin dans les voies constitutionnelles, ont-ils intérêt à troubler la paix publique comme ceux qui ne peuvent exister qu'au mépris des lois ?

— La chambre des pairs a continué la discussion de la loi relative aux listes électorales. Elle a encore entendu plusieurs orateurs sur l'article 12, touchant l'action des tiers, qui a été voté au scrutin et adopté à la majorité de 145 voix contre 88.

M. le comte de Peyronnet a soutenu que cet article favorisait la délation, ce qui était contraire à la morale publique. M. le ministre de l'intérieur, et M. le vicomte Lainé, comme rapporteur, ont combattu cette opinion. — La majorité qui a adopté cet article, met le public à même de juger de la répartition des opinions dans le sein de la pairie.

— Une expérience ayant pour objet de constater jusqu'à quel point un homme peut supporter la chaleur, a eu lieu hier au soir au *Nouveau Tivoli*, en présence d'une société de deux cents personnes environ, dont plusieurs professeurs, savans et physiologistes, qui avaient été spécialement invités à s'y rendre par le physicien Robertson, directeur de cet établissement.

L'expérience s'est divisée en trois parties. M. Martinez est entré d'abord dans le four, construit au milieu d'une des pelouses du jardin pour éviter tout soupçon de charlatanisme ; la température moyenne était à 60°, autant qu'il a été possible de le constater ; il en est sorti au bout de 10 à 11 minutes, lorsque le poulet qu'il tenait à la main fut cuit à la chaleur d'un brassier ardent qui avait été conservé sur l'un des côtés du four.

Le four a été alors chauffé de nouveau, le feu ôté, M. Martinez est rentré et il a été constaté qu'au milieu de l'expérience, qui a duré 7 minutes, la chaleur était à 110° à la partie supérieure du four.

Pendant ces deux expériences, le four est resté ouvert, et comme il a environ trois pieds de haut, M. Martinez pouvait s'y tenir assis. A la troisième, M. Martinez a été placé sur une planche entourée de chandelles et introduit dans le four, qui a été fermé, il est resté cinq minutes. Au moment où il en a été retiré, une fumée épaisse et suffocante s'est échappée par la bouche du four ; mais l'expérimenteur, d'abord un peu affecté, s'est remis promptement, après s'être plongé aussitôt dans un bain froid qui avait été préparé.

Au moment où il est entré dans le four pour la première fois, son pouls marquait 92 pulsations, à la sortie, 136 ; avant la 2^e expérience 136, après 176 ; avant la 3^e 160, après 200 (par minute.)

M. Martinez se couvre pour ses expériences, d'abord d'un léger vêtement de coton, ensuite d'un vêtement de laine rouge, épais, doublé de toile, et par-dessus une sorte de carick en laine blanche, également doublé ; il porte sur la tête une espèce de capuchon de pénitent en laine blanche double. C'est un homme d'environ 45 ans, de petite taille, et qui paraît jouir d'un bon tempérament.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 26 JUIN.

Un incendie s'est manifesté avant-hier à une heure dans une salle de l'hôtel-de-ville de Gand, troisième étage et au-dessus du dépôt des archives donnant sur la rue Haute-Porte. Le feu a commencé dans une cheminée murée et à communiqué à une armoire latérale. Grâce à la vigilance du corps de pompiers, tout était fini au bout d'une heure de tems.

Le dommage a été insignifiant. On ne connaît pas avec certitude la cause de cet accident.

ÉTATS-PROVINCIAUX.

Nécessité pour les hommes consciencieux et indépendans de s'entendre entr'eux. — Extrême importance des prochaines élections. — Impositions de plus d'un demi milliard de florins.

Dans l'état actuel des choses, les membres des états-provinciaux viennent, chaque année à jour nommé, des divers points de chaque province, se réunir au chef-lieu ; là, durant un petit nombre de jours, sans presque se connaître, ignorant mutuellement leurs opinions et leurs forces, ils s'assemblent pendant quelques heures, pour procéder *ex abrupto* aux choix des représentans nationaux et à des délibérations peu préparées sur des matières qui, presque toutes, leur sont soumises par un agent ministériel.

Il résulte de là que tout l'avantage est pour le pouvoir, tout le désavantage pour l'opinion indépendante. Le pouvoir, lui, connaît les opinions individuelles, car ces agens peuvent aller à toutes les portes pour les connaître, si ce n'est pour les influencer. Les opinions indépendantes, n'usant pas des mêmes moyens d'action, s'ignorent l'une l'autre, et sont privées ainsi de toute la force que l'union leur donnerait.

Le pouvoir sait au juste quelle concession il doit faire, quel est de tous les candidats qu'il peut choisir, celui qui offre le plus de chances de succès ; les voix indépendantes, au contraire, ne peuvent rien calculer ; elles n'ont aucun moyen de savoir quel est parmi les candidats indépendans celui qui satisfera chacune d'elles, et peut ainsi le plus espérer de réussir ; chacun ne connaît que sa propre opinion et tout au plus celle de trois ou quatre de ses amis.

Le pouvoir ne présente qu'un seul candidat, et il est sûr qu'aucune des voix qui lui sont dévouées ne se portera sur un autre ; l'opinion indépendante a trois, quatre, cinq candidats sur lesquels les votes s'éparpillent ; souvent des voix ont été promises d'avance, les unes à tel candidat, les autres à tel autre ; quelquefois aussi tel homme serait jugé convenable, mais non-seulement on ignore s'il plaira à la majorité, on n'est pas même informé s'il accepterait le mandat qu'on voudrait lui confier.

Dans une telle incertitude, dans une telle faiblesse, résultat de l'isolement et du défaut d'unité, il arrive encore que des hommes, qui se raffermiraient et se réuniraient à l'opinion indépendante, si ses forces étaient connues, désespèrent de son succès, et pour peu que le choix du pouvoir ne les blesse pas d'une manière trop ouverte, ne voulant pas, comme on dit, perdre leurs voix, ils votent pour le candidat ministériel.

N'est-il pas temps que des hommes, amis du bien de leur pays, fassent quelques efforts pour mettre fin à ce déplorable état des choses. Au nom du ciel, que chacun veuille bien examiner l'immense importance de ce qui va incessamment se faire dans les états des provinces.

Cent dix membres composent la deuxième chambre ; sur ce nombre 37 vont être élus cette année : qu'on mette à côté de cela la faible majorité qui a sanctionné la plupart des mauvaises lois qui nous oppriment ; et qu'on dise si les élections qui vont se faire ne sont pas décisives, si les états-provinciaux n'ont pas en mains le bien ou le mal, la cessation ou la durée de tout ce dont la nation se plaint ?

Les élections, à la vérité, ne se font que pour trois ans ; mais que l'on considère quels intérêts immenses vont se traiter pendant ces trois années. D'abord trois budgets annuels de 20 millions, font ensemble 60 millions de florins. Le budget décennal va se discuter à la session prochaine. Or, jusqu'ici ce budget s'est élevé à près de 60 millions, et c'est pour dix ans qu'il va être voté. Par conséquent la session prochaine des chambres décidera de l'énorme impôt de 600 millions, auxquels il faut encore ajouter les 60 millions des trois budgets annuels.

Pour la nation entière il s'agit donc d'impositions dont le total se monte à 660 MILLIONS DE FLORINS. (C'est, d'après l'évaluation du cadastre, plus de quatre fois le revenu net de toutes les terres du royaume, qui sert de base à l'impôt foncier.) Et, toutes choses égales, pour une population, comme celle de Liège, par exemple, qui est la 17^e partie de celle du royaume, cela ne fait pas moins de 35 MILLIONS DE FLORINS, ou plus de 74 MILLIONS DE FRANCS. (1) (Le revenu net de toutes les terres de la province de Liège, d'après l'évaluation cadastrale, ne s'élève pas à 7 millions de florins.)

Voilà une partie des intérêts immenses dont le choix des états provinciaux va décider. Il décidera en outre du sort de la prochaine législation criminelle qui, à part toute l'influence qu'elle peut exercer sur la conduite et les mœurs du peuple, peut ou garantir ou annuler toutes les libertés de la nation. Restent encore les autres lois qui seront présentées pendant les trois années prochaines, parmi lesquelles le complément et probablement des modifications de l'organisation judiciaire, parmi lesquelles aussi une nouvelle loi de l'enregistrement et du timbre que l'on annonce, et qui, s'il fallait en croire des bruits qui se répandent, aurait pour but, non seulement de nouvelles fiscalités, mais même de nouvelles atteintes à la liberté de la presse c'est-à-dire à la défense la plus efficace, à la sauve-garde la plus sûre de toutes les libertés et de tous les intérêts.

N'est-ce point assez, ou se le demande ? La tâche des états provinciaux n'est-elle pas assez grave, pour qu'on fasse tous les efforts possibles afin d'arriver à un résultat heureux ?

(1) Là dedans ne sont comprises ni toutes les dépenses du budget provincial, ni celles des budgets municipaux.

Nous venons de le dire, les hommes indépendants seront sans force dans les états provinciaux tant qu'il n'y aura aucun lien, aucune unité entr'eux. Ne peut-on pas leur demander qu'ils essaient de sortir de cet état de faiblesse et directement, autant qu'il est en eux; qu'ils se reconnaissent et qu'ils s'entendent avant d'agir? Que faut-il pour cela? Bien peu de chose: une correspondance offrirait peut-être quelques difficultés; mais des réunions préalables pendant les premiers jours de la session n'en offrirait aucune. Si les membres habitant la ville où les états s'assemblent voulaient commencer par se concerter entr'eux; si l'un deux annonçait, dès l'arrivée des autres, que chaque soir les députés indépendants sont invités à se réunir chez lui, tout serait fait. Sans doute il se présente encore ici cette terrible et cependant bien vaine question de savoir qui prendra l'initiative, qui se mettra en avant le premier. Mais que l'on songe donc une fois que s'il n'appartient pas plus à l'un qu'à l'autre de faire le bien, il appartient à tous de le faire. Que l'on réfléchisse que là où le ministre ne prend ou ne peut prendre l'initiative, si personne ne s'en charge, les nombreuses améliorations qui peuvent se faire sans le ministère sont à jamais perdues; car encore faut-il bien, pour quelles aient lieu, que quelqu'un les propose le premier.

Adressons donc nos vœux individuellement à chacun des membres des états qui habitent le chef-lieu de chaque province. Demandons leur si ce qu'on propose ici ne serait pas éminemment utile et pour les élections et pour tout ce que les états ont à décider, et si dès lors leur conscience ne leur commande pas un effort. Pour nous liégeois, adressons nous à chacun des liégeois qui font partie des états de notre province; au nom des intérêts de la province et de la nation, demandons à leur conscience une innovation si désirable dans les graves circonstances où nous nous trouvons. Liège a déjà pris plus d'une honorable initiative. Qu'on lui doive encore celle-là, ou du moins qu'elle en partage l'honneur avec d'autres chefs-lieux de province où l'on sait aussi embrasser avec chaleur les intérêts généraux, et où ceux qui les défendent avec fermeté, trouvent dans la sympathie de l'opinion publique une récompense bien noble et bien douce de leur louable conduite.

PROJETS DE ROUTE SOUMIS AUX ÉTATS-PROVINCIAUX.

Il a été présenté, l'année dernière, par voie de pétition, aux états de notre province, deux projets de route:

L'une de Huy sur Tirlemont et Louvain, passant par le territoire de Waux, Couthuïn, Lavoïr, la Montzée, Acoisse, Meeffe, Waseige et Eghezée, où l'on rencontre la route de Namur à Louvain, qui est traversée par celle de Charleroy à Tirlemont;

L'autre, de Liège à Waremme, qui ne serait que le prolongement de celle de Bierset.

Trois communications envoyées à notre journal ont fait ressortir les avantages de ces deux routes projetées; nous allons en reproduire une analyse.

On sait que les chemins de la Hesbaie sont, à cause de la nature du terrain, souvent impraticables pour les voitures, et que le roulage y est tout-à-fait impossible l'hiver. Aussi les céréales, dont ce pays abonde, manquent de débouchés. Si les projets dont il s'agit s'exécutaient, propriétaires, fermiers, commerçants, consommateurs, chacun y trouverait son profit voire même le trésor public, puisque le recouvrement des impôts a pour condition nécessaire l'aisance des cultivateurs dans des cantons essentiellement agricoles.

Les grains, plus recherchés sur les lieux, à cause de la facilité du transport, seraient amenés et livrés à un prix plus modique sur les marchés de Liège, Huy, Tirlemont, etc., ou dirigés, suivant les circonstances et le mouvement du commerce, vers les provinces septentrionales et les ports de mer.

A ces observations on peut ajouter celles qui nous ont été communiquées par M. J. Lejeune, bourgmestre de Waremme.

La route de Huy à Eghezée serait très favorable au commerce et aux manufactures de Huy, ainsi qu'aux propriétaires des bois du Condroz; à l'agriculture, aux propriétaires des belles carrières de Couthuïn, de Lavoïr et de Héron, au transport des mines de fer, de houille, et autres très abondantes du canton de Héron, ainsi qu'aux propriétaires des fours à chaux de la commune de Seille.

Cette route serait construite par voies d'actions, et les actionnaires remboursés au moyen du produit des barrières pendant un temps déterminé.

Au nombre des avantages qui résulteraient de la route de Bierset à Waremme, il faut placer, suivant M. Lejeune, un marché hebdomadaire de grains et de bestiaux, qui pourrait avoir lieu dans cette dernière commune.

Ce marché, déjà autorisé en juillet 1808, n'a jamais pu être établi à cause des difficultés de communications avec les villes et communes avoisinantes.

La route qu'on réclame aujourd'hui avait déjà été arrêtée par décret impérial du 7 janvier 1813, elle devait être achevée en six ans; le département en supportait les frais, qui devaient se couvrir par le produit de quatre centimes additionnels aux contributions directes, à partir de 1813 jusques et compris 1818. M. le bourgmestre pense que ces additionnels ont été payés du moins en partie; et dans ce cas il lui semble de toute justice que la somme perçue reçoive sa destination.

Les pétitionnaires proposent d'aider gratuitement au transport des matériaux.

On sait que les états provinciaux n'ont pris de décision définitive ni sur l'une ni sur l'autre de ces propositions. Les pétitionnaires se seront, sans doute, mis en devoir de fournir les renseignements qu'on exigeait d'eux. Rien alors ne s'opposera plus, probablement, à ce que leur demande soit appuyée auprès du pouvoir compétent; et à en juger par la célérité que M. le ministre van Gobbelschroy recommande dans l'expédition des affaires de son département, les pétitionnaires peuvent espérer d'obtenir en peu de temps l'objet de leurs vœux.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Nous voilà arrivés à la 72^e livraison du *répertoire dramatique in-8°*. dans un magasin si abondamment pourvu, on peut présumer que toutes les marchandises ne sont pas d'une qualité supérieure. Ce n'est pas non plus ce que prétend le vendeur; seulement il s'annonce pour donner du nouveau et à un prix modéré. Tout ce qui là bas, à Paris, obtient la vogue, se trouve chez lui quelques jours après, et est livré aux consommateurs au prix de 20 cents par chef d'œuvre. Ainsi le dévouement héroïque de l'enseigne Bisson, mis en vaudeville et représenté à Paris au mois de mai dernier forme la 71^e livraison du *répertoire*. Elle avait été précédée de *Yelya ou l'orpheline Russe*, du *mariage à l'anglaise*, des *dix francs de Jeannette*, du *dernier jour de Missolonghi*, et des *Ephémères*, drames, comédies ou vaudevilles, qui tous ont été donnés dans le courant de cette année. Ce sont les 65, 66, 67, 69 et 70^e livraisons du *répertoire* de M. Dumont.

COMMERCE. — *Bourse de Paris du 23 juin.* — Rentes 5 p. 010 jous. du 22 septembre. 104 fr. 95 cent. — 4 1/2 p. 010, jous. 00 fr. 00 cent. — Rente 3 p. 100, jous. du 22 déc. 70 95. — Action de la banque, 1920 00. — Emprunt royal d'Espagne 1825, 73 1/8. — Emprunt d'Haiti, 675 00.

Bourse d'Amsterdam, du 24 juin. — Dette active, 54 1/2. Idem différée, 55 6/4. Bill. de chance 18 5/8. Syndicat, 98 3/4. Rente remb., 94 5/8. Act. société de commerce 88 1/8.

Bourse d'Anvers, du 25 juin. — Effets publics. — Actions de la société de comm. des P-B., 88 1/4. Métalliques 93 1/2 A.

Changes. — Le papier court sur Paris était offert à fl. 47 3/8, les valeurs à 2 mois se cotent à 47 1/16, à 3 mois à 46 15/16; l'Amsterdam court est assez recherché à 118 010 perte, il ne s'est rien fait en Londres; le Hambourg a court jours 35 1/8, le Francfort court jours 36 1/8.

ÉTAT CIVIL du 25 juin. — Naissances, 5 garç.

Mariages 10; savoir: Entre

Hubert Joseph Debrax, menuisier, faubourg St.-Gilles et Marguerite Augustin, couturière, même faubourg.

Henri Joseph Rouffart, armurier, rue sur la Fontaine et Marie Joseph Pirard, journalière, rue Pierreuse.

Jean Henri Marck dit Bailly, coutelier, rue du Stockis et Marie Catherine Joseph Hamal, blanchisseuse, rue derrière St.-Catherine.

Dieudonné Georges, fondeur en fer, faubourg St.-Léonard et Marguerite Troffaut, couturière, même faubourg.

Grégoire Joseph Collard, ouvrier distillateur, quai d'Avroy et Marie Joseph Thérèse Colson, journalière, rue Thier à Liège.

Mathieu Guillaume Quoilin, sergent à la 11^{me} division en garnison en cette ville et Marie Joseph Fiquart, journalière, rue Pierreuse.

Henri Joseph Gobiet, cultivateur, domicilié à Seraing, veuf de Marie Joseph Hansen et Marie Marguerite Frings, cuisinière, rue Féronstrée, veuve de Andrien Gonesse.

Gilles Laurent Legrand, menuisier, faubourg St.-Marguerite et Marguerite Wery, messagère, même faubourg.

Michel Joseph Chaumont, armurier, faubourg Vivegnis et Marie Françoise Petronille Bertrand, faubourg St.-Gilles.

Lambert Joseph Couturier, journalier, quai d'Avroy et Marie Thérèse Petermann, journalière, au même domicile.

Décès: 4 hommes; savoir:

Jean François Hock, âgé de 80 ans, rue devant les Ecoliers, célib.

Philippe Verdin, âgé de 63 ans, houilleur, rue Ste.-Véronique, veuf de Marie Péters.

André Joseph Bernimolin, âgé de 52 ans 5 mois et 14 jours, renier, rue devant la Magdelaine, veuf d'Elisabeth Françoise Josephine Fagot.

Jean Chaudier, âgé de 24 ans, cordonnier, rue sous l'Eau, célib.

TEMPÉRATURE du 26 juin. — A 8 heures du matin, 17 degrés au dessus de zéro; à une heure, 19 degrés idem.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain, 29 courant, il partira de chez GILBERT MALAHE, une HOTTE DE PIGEONS pour Londres.

ESTURGEONS et SAUMONS frais chez Péret, rue Ste-Ursule

F. Hardy, derrière l'Hôtel-de-Ville, recevra ce matin de l'Esturgeon très frais, Anchois nouveaux 1^{re} qualité, etc. (966)

() Le lundi 21 juillet 1828, à 2 heures après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire Boulanger, il sera procédé à la vente aux enchères par licitation, de la maison qu'occupait et où est décédé Guillaume-Joseph Joiris, menuisier, sise à Liège, rue Féronstrée, n° 697, composée de plusieurs corps de bâtimens, s'étendant jusqu'à la rue sur les Foulons, ayant deux cours, citernes et deux pompes.

Celui des bâtimens qui est à la rue des Foulons, forme à lui seul une maison qui est louée séparément.

On peut prendre connaissances des titres et des conditions de la vente chez ledit notaire.

() La vente d'estampes tableaux et glaces, n'ayant pas eu lieu comme elle avait été annoncée précédemment chez Duviervier rue Velbruck, se fera définitivement lundi 30 courant, à trois heures après-midi. Les amateurs peuvent les voir dès à présent.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PAYS-BAS.

Le soussigné, maître particulier de la 5me. maîtrise des forêts de la société générale, donne avis que la vente des coupes de futaye de l'ordinaire 1828 dans les bois de St.-Jean, Val-Saint-Lambert et Ramet-pied-Vache, province de Liège ainsi que dans la forêt de Harre, grand-duché de Luxembourg, aura lieu pardevant M. le notaire *Dusart*, dans une des salles du palais de justice à Liège, le lundi 30 juin 1828, à dix heures du matin.

S'adresser pour plus amples informations, et jusqu'au jour de la vente, à Saint-Trond au bureau du maître particulier et à Liège en l'étude du notaire prénommé.

J. L. C. de Bellefroid. (92)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le dépôt de draperie de MM. *Vercken* frères, rue Vinave-d'Ille est transféré rue du Pont-d'Ille n. 17. (140)

F. *Colombier*, sur le Marché, n. 931, marchand et fabricant de parapluies, vient de recevoir une grande quantité de parasols, tout ce qu'il y a de plus beau, depuis 3 fl. 77 ct. jusqu'à 6 fl. 60 ct., et les recouvre à neuf. Il a un grand assortiment de baleines de toute espèce. (122)



A louer dès-à-présent pour le restant de la saison, une belle et spacieuse maison de campagne richement meublée.

Cette belle maison est située à huit milles de Liège, sur une chaussée; elle consiste en un grand salon, salle à manger, salle de bains et plusieurs autres chambres de maître, chambres de domestiques, haute et basse cuisines, fournil, grande cour, remise, écurie, jardin de fleurs, bosquet, jardin potager planté de légumes et d'un bon rapport, dont le locataire pourra en avoir la propriété ainsi que des fruits; cette maisonne laisse rien à désirer tant pour la distribution qui est commode et agréable que pour tout ce qui concerne le mobilier qui s'y trouve. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^r *Monseur*, tapissier, rue Royale. (156)

(517) A vendre une jolie maison de campagne, avec un beau jardin y annexé, contenant dix-sept perches quarante-trois aunes, garni tant d'arbres à fruits de toutes espèces, que de plantes et d'arbrisseaux. Cette propriété qui est à voir tous les jours, est située près de la ville, dans un site très agréable. L'acquéreur pourra en avoir la jouissance dès-à-présent, s'il le désire, et il aura la faculté de constituer le prix en rente à quatre pour cent. S'adresser pour toutes informations à M^o *Dusart*, notaire à Liège.

() La vente des immeubles appartenant à feu Jean Joseph Dubois ci-devant maître de postes, domicilié à Flémalle-Haute, est postposée. Incessamment des affiches ultérieures annonceront le jour de la vente.

Le notaire *Monfelt*, de résidence à Saive, canton de Fléron, est chargé de placer 300 fls. des Pays-Bas, en constitution ou en achat de rentes. (151)

Chambre garnie à louer, rue St. Severin, n. 675. (152)

A louer de suite une maison avec jardin. S'adresser rue devant St. Thomas, n. 263. (153)

Lundi 14 juillet 1828, aux dix heures du matin, les marguilliers de l'église primaire de Huy exposeront en vente au local des séances du conseil de fabrique; 1^o la maison presbytérale de ladite église, située rue devant le Moustier à Huy, 2^o le jardin dépendant de ladite maison situé rue Sous-le-Château, à Huy, aux conditions dont on peut prendre connaissance chez *Edouard Mansion*, section de Hoyoux, n. 100 au dit Huy. (148)

(505) Joli boguet ayant peu servi, à vendre. S'adresser rue Agimont, n. 522.

AVIS POUR SURENCHÈRE.

Les immeubles des époux Sauvage, consistant en leur établissement de fabrique avec filature de laine, situé au centre de la ville de Verviers, rue Secheval n. 1238, composé de plusieurs bâtimens servant à l'habitation, bâtimens servant de forge, ateliers de forgerons et fabrique de mécaniques, atelier de filature de laine, teinturerie avec trois chaudières, deux citernes, cour et toutes dépendances. le tout réuni, tenant aux propriétés de MM. J. P. Bosard, de la veuve Syrtaine, de Lekeu, des enfans Imol et de madame Biolley de Champlon, ont été adjugées au prix de dix mille florins.

Le quatrième lot, consistant en une drousette, un moulin à filer gros, cinq moulins à filer fin, et un devidoire marqués n. 4, a été adjugé pour trois cent soixante dix florins.

La drousette marquée n. 5 a été adjugée pour deux cent dix florins.

La drousette marquée n. 6, a été adjugée pour cent et dix florins.

La machine à vapeur de la force de dix chevaux, avec tous les accessoires a été adjugée pour douze cents florins.

On peut surenchérir d'un vingtième du prix sur chacun des lots, en faisant déclaration devant le notaire *Lys* à Verviers, avant la fin du mois de juin courant.

Les objets peuvent être examinés dans les ateliers de M. Eugène Sauvage à Verviers. (105)

() **MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE.**

On procédera, mardi, 1^{er} juillet prochain et jours suivans à deux heures de relevée dans une des salles du Mont-de-Piété de Liège, à la vente publique des gages reçus à cet établissement dans le courant des mois d'avril, mai et juin 1827, qui n'en auront point été retirés ou dont on n'aura point opéré le renouvellement d'emprunt.

Cette vente commencera par les effets d'habillement, linges, marchandises, ustensiles de cuivre et d'étain etc.; et sera terminée par les bijoux et objets d'or et d'argent.

Le tout sera vendu argent comptant; néanmoins les acheteurs qui ne pourront pas se libérer sur-le-champ, seront admis à donner des arrhes, à charge par eux de venir retirer, dans les trois jours, les objets achetés, et de finir en même temps le solde. Liège le 17 juin 1828.

EXPLOITATION GÉNÉRALE DES MESSAGERIES ROYALES DES PAYS-BAS.



En correspondance exclusive avec les voitures privilégiées du royaume de Prusse et avec les messageries royales de France, rue notre Dame des Victoires, à Paris.

M^m. *VINQUEROY*, directeur, rue Souverain-Pont, a l'honneur d'annoncer au public que depuis le 1^{er} de ce mois, la diligence vers Bois-le-Duc, partant tous les jours à 5 heures du soir, y arrive à 7 1/2 heures du matin, pour correspondre immédiatement avec le bateau à vapeur vers Gorcum, ou celui-ci est en relations directes, soit par bateau à vapeur, soit par diligences avec Rotterdam, La Haye, Utrecht et Amsterdam.

Le trajet de Liège à Bois-le-Duc se fait en 14 heures.

id. . . . id. à Gorcum, . . .	17 1/2 id.
id. . . . id. à Rotterdam, . . .	21 id.
id. . . . id. à La Haye, . . .	23 1/2 id.
id. . . . id. à Utrecht, . . .	20 id.
id. . . . id. à Amsterdam, . . .	26 1/2 id.

Il saisit cette occasion pour rappeler au public que le bureau des diligences pour Aix-la-Chapelle, Bruxelles et Anvers, ci-devant établi rue Feronstrée, sous la direction du St Forgeois, se trouve réuni à l'hôtel des grandes messageries, rue Souverain-Pont, sous sa direction.

Les départs de cette ville, continuent à avoir lieu tous les jours comme suit :

Pour *Bruxelles* et *Anvers*, le matin à 6 heures et le soir à 8 heures.

Ces diligences sont en correspondance directes par les voitures de la même entreprise à Bruxelles et à Anvers, avec toutes les principales villes des provinces et du royaume. *Bois-le-Duc*, le soir à 5 heures, passant par Hasselt et Eindhoven.

Maestricht, le matin à 6 id.

Verviers, le id. à 9 id.

Aix-la Chapelle, id. à 10 id. avec correspondance pour toute l'Allemagne.

LES PRINCIPAUX BUREAUX SONT :

Bruxelles,	{	rue de l'Hôpital.
	{	rue de la Madeleine.
	{	rue du Marais-St.-Jean.
	{	chez M ^{de} V ^e Loos, hôtel d'Angleterre.
Anvers,	{	chez J. B. VAN GENT, entrepreneur.
Rotterdam,	{	M. VANDENBERG, directeur.
La Haye,	{	M. P. RENARD, directeur.
Amsterdam,	{	M. VANDERHULST, directeur.
Gand,	{	M. J. HOEVAERE, directeur au Pakhuys.
Courtray,	{	M. P. VANDERPLANKE, directeur.
Tournay,	{	rue de la Tête d'or, n ^o 24
Lille,	{	M. LEMOINNE, directeur.
Mons,	{	M. TRELACHAUD, D ^r .
Valenciennes,	{	M. MAURICE, D ^r .
Paris,	{	rue notre Dame des Victoires.
Verviers,	{	M. HUBAR, directeur.
Aix-la-Chapelle,	{	M. J. STURTZ.
	{	M. frères HEUCKEN.
Bois-le-Duc,	{	au Lion d'or.
Quievrain,	{	M. FINET, directeur chargé de l'expédition des marchandises aux douanes de France et des Pays-Bas. (990)

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de 1^{re} instance séant à Liège, le 24 mai dernier, dûment enregistré, les enfans et représentans de feu André Léonard Neulleus et Marie Catherine Maegher décédés à Henri-Chapelle, y feront procéder le deux juillet prochain à 2 heures de relevée en présence de M. le juge de paix du canton de Limbourg, par le ministère du notaire *Goor*, en sa demeure audit lieu, à ce commis par ledit jugement, à la vente publique à l'extinction des feux, d'un beau corps de ferme, situé près du village de Henri-Chapelle, ayant entrée et sortie très rapprochée à la grande chaussée, consistant en maison et bâtimens d'exploitation, jardin légumier, au milieu des prairies presque en une pièce qui s'étendent jusqu'au presbytère et à l'église où les dites propriétés aboutissent, de la contenance ensemble d'environ 18 à 19 bonniers en prairies de première classe.

Aux charges, clauses et conditions que l'on peut voir chez ledit notaire. (147)